

# Chapitre 1 Introduction au droit et au droit de la santé

**1 Quel est le droit qui régit les rapports entre particuliers ou des particuliers avec les collectivités privées ?**

- A) Le droit public.
- B) Le droit privé.
- C) Le droit pénal.
- D) Le droit administratif.
- E) Le droit international.

**2 Je régleme la structure de l'administration et ses rapports avec les citoyens. Je suis :**

- A) Le droit public.
- B) Le droit constitutionnel.
- C) Le droit fiscal.
- D) Le droit civil.
- E) Le droit administratif

**3 Je fixe les bases de l'organisation de l'Etat. Je suis :**

- A) Le droit public.
- B) Le droit constitutionnel.
- C) Le droit fiscal.
- D) Le droit civil.
- E) Le droit administratif

**4 Lequel de ces droits ne constitue pas un droit public ?**

- A) Le droit administratif
- B) Le droit hospitalier.
- C) Le droit constitutionnel
- D) Le droit de la sécurité sociale
- E) Le droit fiscal

**5 Le droit hospitalier est un droit :**

- A) Mixte comme le droit de la sécurité sociale
- B) Mixte comme le droit de la santé
- C) Public comme le droit fiscal
- D) Public comme le droit du travail
- E) Privé comme le droit de l'environnement

**6 Le(s)quel(s) de ce(s) droits ne s'applique(nt) pas devant une juridiction administrative ?**

- A) Le droit des libertés publiques
- B) Le droit hospitalier
- C) Le droit des sociétés
- D) Le droit de la santé.
- E) Le droit commercial

**7 Parmi ces disciplines juridiques, laquelle ou lesquelles relève(nt) du droit public ?**

- A) Le droit constitutionnel
- B) Le droit de la sécurité sociale
- C) Le droit international
- D) Le droit pénal
- E) Le droit civil

**8 Le(s)quel(s) de ces droits constitue(nt) un droit privé ?**

- A) Le droit du travail
- B) Le droit des sociétés
- C) Le droit civil
- D) Le droit fiscal
- E) Le droit commercial

**9 Parmi les propositions suivantes concernant les catégories des règles de droit, quelle(s) est (sont) celle(s) exacte(s) ?**

- A) Le droit pénal appartient au droit public.
- B) Le droit financier appartient au droit privé.
- C) Le droit commercial appartient au droit public.
- D) Le droit constitutionnel appartient au droit public.
- E) Le droit civil appartient au droit privé.

**10 Le droit administratif :**

- A) Règle le contentieux entre un fonctionnaire et son supérieur hiérarchique
- B) Apparait dans le Code Civil de 1804.
- C) Régit la structure de l'administration publique et ses rapports avec les particuliers
- D) Réglemente l'organisation du pouvoir et de l'État
- E) S'applique devant une juridiction pénale

**11 Quel est l'ordre hiérarchique correct entre les divers règlements ?**

- A) Le décret, l'ordonnance, l'arrêté.
- B) L'ordonnance, l'arrêté, le décret.
- C) L'arrêté, le décret, l'ordonnance
- D) L'arrêté, l'ordonnance, le décret.
- E) Le décret, l'arrêté, l'ordonnance.

**12 Dans la hiérarchie des normes :**

- A) Les lois sont au-dessus de la Constitution.
- B) Les lois sont au-dessous des décrets.
- C) Les lois et les ordonnances sont au même niveau.
- D) Les décrets sont au-dessous des arrêtés.
- E) Les lois doivent se soumettre à la Constitution et aux principes de même valeur.

**13 Les décrets :**

- A) Se situent au-dessus des lois dans la hiérarchie des normes.
- B) Peuvent être annulés par le Conseil d'Etat s'ils ne respectent pas les normes qui leur sont supérieures.
- C) Sont soumis à l'examen du Conseil Constitutionnel.
- D) Contiennent des règles de droit obligatoires au même titre que celles fixées par la loi.
- E) Peuvent être annulés par la Cour de Cassation s'ils ne respectent pas les normes qui leur sont supérieures.

**14 Qu'est-ce que la jurisprudence ?**

- A) C'est l'interprétation d'une règle de droit définie telle qu'elle est admise par les juges au cours d'un procès.
- B) C'est le refus par un juge de juger.
- C) C'est la prudence du juge lorsqu'il rend sa décision.
- D) C'est l'ensemble des décisions rendues par les juges.
- E) C'est quand le juge change d'avis quant à l'interprétation d'une loi.

**15 Les traités internationaux :**

- A) Ont pour unique objet les Droits de l'homme.
- B) Entrent immédiatement en vigueur en France dès leur signature.
- C) Sont tous directement applicables, après l'accomplissement de certaines formalités sans qu'il soit besoin d'adopter des dispositions internes supplémentaires.
- D) Ont une valeur supérieure aux lois.
- E) N'exercent aucune influence sur le droit français.

**16 Le Conseil Constitutionnel :**

- A) Vérifie la conformité des lois (avant leur promulgation) au regard de la Constitution.
- B) Examine la constitutionnalité des traités au regard de la constitution (article 54).
- C) Examine les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) portant sur la constitutionnalité de lois qui n'ont pas encore été adoptées.
- D) Surveille et règle le contentieux de l'élection du Président de la République et des parlementaires.
- E) Est composé de 12 membres nommés.

**17 Dans quel texte trouve-t-on la loi suivante : « Toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé » ?**

- A) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen
- B) Le préambule de la Constitution de 1946.
- C) La Charte de l'environnement de 2005.
- D) Le protocole de Kyoto de 1997.
- E) L'article 1780 du Code civil.

**18 Parmi ces règlements, tous existent en droit français, sauf un. Lequel ?**

- A) Le décret présidentiel.
- B) Le décret pris en Conseil d'Etat
- C) Les arrêtés municipaux
- D) Les arrêtés ministériels
- E) Les décrets préfectoraux

**19 Parmi les propositions suivantes, indiquez celle(s) qui a (ont) une valeur constitutionnelle sous la Vème République :**

- A) La Charte de l'environnement
- B) Les principes généraux du droit
- C) Le Préambule de la Constitution de 1946
- D) Le Traité de Lisbonne
- E) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen

**20 Comment appelle-t-on le fait qu'une loi, pour être votée, passe devant l'Assemblée Nationale, puis le Sénat, puis de nouveau devant l'Assemblée nationale ?**

- A) Le bus
- B) La navette.
- C) Le métro.
- D) La navigation
- E) Le voyage

**21 Quand c'est le gouvernement qui propose une loi, on parle de :**

- A) Proposition de loi
- B) Projet de loi
- C) Loi organique
- D) Décret
- E) Loi parlementaire

**22 Le(s)quel(s) de ce(s) droits ne s'applique(nt) pas devant une juridiction administrative ?**

- A) Le droit des libertés publiques
- B) Le droit hospitalier
- C) Le droit des sociétés
- D) Le droit de la santé.
- E) Le droit commercial

**23 Quel est l'ordre chronologique correct entre ces divers traités qui jalonnent la construction européenne ?**

- A) Traité de Rome (CEE) / Traité d'Amsterdam/ Traité de Maastricht (UE) / Traité de Lisbonne / Traité de Nice
- B) Traité de Rome (CEE) / Traité de Maastricht (UE)/ Traité de Nice/ Traité d'Amsterdam / Traité de Lisbonne
- C) Traité de Rome (CEE) / Traité de Maastricht (UE)/ Traité d'Amsterdam/ Traité de Nice/ Traité de Lisbonne
- D) Traité de Rome (CEE) / Traité d'Amsterdam/ Traité de Maastricht (UE)/ Traité de Nice/ Traité de Lisbonne
- E) Traité de Rome (CEE) / Traité de Maastricht (UE)/ Traité d'Amsterdam/ Traité de Lisbonne/ Traité de Nice

**24 Le droit de l'Union Européenne :**

- A) S'applique à l'ensemble des 28 états membres
- B) Est un droit autonome et direct
- C) Est un droit souverain et subsidiaire
- D) Est un droit de valeur supra-législative et supra-constitutionnelle
- E) Voit son application contrôlée par la Cour de justice de l'UE

**25 Quelle institution européenne exerce les trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire, contrôle politique des autres institutions européennes ?**

- A) Le Parlement européen
- B) Le Conseil de l'Europe
- C) Le Conseil de l'Union européenne
- D) Le Conseil européen
- E) La Commission européenne.

**26 Concernant la Commission européenne, trouvez la proposition fautive :**

- A) Elle est l'organe exécutif de l'Union.
- B) Elle veille à l'application correcte des traités et du droit dérivé.
- C) Elle détient un rôle clé dans l'élaboration du droit communautaire dérivé.
- D) Les commissaires ne sont pas censés représenter les intérêts de leur pays d'origine.
- E) Elle n'exerce cependant aucune fonction de représentation.

**27 Concernant les institutions de l'Union Européenne :**

- A) Le Conseil de l'Union Européenne réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, ainsi que le Président de la Commission
- B) Le Conseil Européen définit les orientations politiques générales de l'Union Européenne
- C) Le Parlement européen vote le budget
- D) La Commission européenne décide et adopte les lois et les règlements ainsi que les politiques communautaires
- E) Le Parlement européen contrôle le travail de la Commission européenne

**28 Laquelle (lesquelles) de ces institutions européennes participe(nt) à l'élaboration des textes de droit de l'Union européenne ?**

- A) Le Conseil européen
- B) La Commission européenne
- C) Le Conseil de l'Union européenne
- D) Le Conseil de l'Europe
- E) Le Parlement européen

**29 Concernant les Institutions Européennes, choisissez la proposition fautive :**

- A) Le Président du Conseil Européen est nommé pour 2 ans et demi renouvelables.
- B) Le Conseil de l'Union Européenne assure un pouvoir budgétaire partagé avec le Parlement.
- C) Le Parlement Européen exerce 3 pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire, contrôle politique des autres institutions européennes.
- D) Le pouvoir législatif du Parlement est exercé conjointement avec le Conseil Européen.
- E) Le Conseil Européen réunit les chefs d'États ou de gouvernement des États Membres de la communauté.

**30 Une loi communautaire qui est directement et totalement applicable par les Etats membres se nomme :**

- A) Un règlement
- B) Une directive
- C) Une décision
- D) Une recommandation
- E) Un avis.

**31 Un crime est jugé devant :**

- A) Le conseil des prud'hommes
- B) Le tribunal de police.
- C) Le tribunal administratif
- D) Le tribunal correctionnel
- E) La cour d'assises

**32 Quelle juridiction est saisie pour les litiges compris entre 4000 et 10000 euros ?**

- A) Le tribunal de grande instance
- B) Le tribunal d'instance
- C) Le juge de proximité
- D) La cour de cassation
- E) Le tribunal de police

**33 Quelle est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire ?**

- A) Le conseil d'Etat.
- B) Le Conseil constitutionnel.
- C) La cour de cassation.
- D) Le tribunal correctionnel.
- E) La cour d'assises.

**34 Quelle est la plus haute juridiction de l'ordre administratif ?**

- A) Le conseil d'Etat.
- B) Le Conseil constitutionnel.
- C) La cour de cassation.
- D) Le tribunal correctionnel.
- E) La cour d'assises.

**35 Quelle juridiction ne relève pas du premier degré de juridiction ?**

- A) La cour d'assises.
- B) Le tribunal administratif.
- C) Le tribunal correctionnel.
- D) La cour administrative d'appel.
- E) Le tribunal de grande instance.

**36 Produisent des règles de droit :**

- A) La Constitution
- B) Les coutumes
- C) La jurisprudence
- D) Les arrêtés ministériels
- E) Les arrêtés présidentiels

**37 Toutes ces propositions sont exactes sauf une. Laquelle ?**

- A) La cour de cassation et le conseil d'Etat ne jugent que le droit et non les faits.
- B) Les décisions de la cour de cassation et du conseil d'Etat ont valeur de loi
- C) La cour de cassation et le conseil d'Etat, du fait de leur unicité, unifient les décisions des tribunaux inférieurs.
- D) La cour de cassation se situe au sommet de la hiérarchie des juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif.
- E) La cour de cassation et le conseil d'Etat ont le pouvoir de vérifier si les décisions rendues par les cours sont conformes au droit.

**38 De quand date la Constitution de la 5ème République française ?**

- A) 1870
- B) 1946
- C) 1948
- D) 1958
- E) 1968

**39 Parmi les propositions suivantes concernant l'organisation de la justice, laquelle (lesquelles) est (sont) exacte(s) ?**

- A) La jurisprudence correspond à l'ensemble des juridictions.
- B) La cour de cassation a pour fonction de contrôler l'harmonie des lois entre elles.
- C) Le parlement représente le pouvoir législatif.
- D) Les assises font partie des tribunaux pénaux.
- E) Le Conseil constitutionnel est l'acte juridique suprême.